

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-379
Référence Nomenclature n°9.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Générale

Service en charge : Secrétariat du Maire et des Elus

Objet : Situation au proche orient / ISRAEL-PALESTINE : Vœu pour la paix durable

Déposé par la liste majoritaire Union Pour Firminy

Le Conseil Municipal de Firminy réunit ce mardi 5 décembre forme le vœu qu'une paix durable soit instaurée au Proche-Orient plongé dans une guerre particulièrement meurtrière.

Nous ne pouvons rester insensibles face à cette situation qui touche particulièrement les populations civiles Israélienne et Gazaoui, victimes d'attentats terroristes pour les uns et de bombardements de masse pour les autres.

Il est urgent de tout mettre en œuvre pour faire stopper ces violences et pour construire la paix.

La résolution de l'ONU appelant à une trêve humanitaire, votée par la France, est un point d'appui.

Les récentes déclarations du président de la république affirmant la nécessité d'œuvrer à un cessez le feu » doivent, face à l'urgence, se transformer en actes concrets.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Firminy appelle le Gouvernement et la Communauté internationale à œuvrer afin d'obtenir :

- L'arrêt des bombardements et des attentats terroristes contre les populations civiles,
- L'instauration d'un cessez-le-feu salvateur,
- La libération des otages,
- La mise en place d'un corridor humanitaire pour répondre à l'urgence sanitaire et vitale des Gazaouis,
- L'engagement de nouveaux pourparlers entre Israël et l'autorité Palestinienne, pour construire une paix juste et durable, sur la base des Résolutions de l'ONU de 1967 prévoyant deux Etats indépendants, Israël et la Palestine.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-379
Référence Nomenclature n°9.4

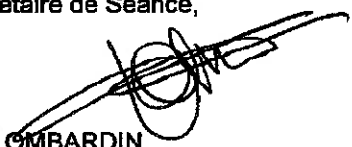
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

32 Voix Pour,
Anne-Sophie PUTOT ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** le vœu ainsi formulé,
- **APPELLE** le Gouvernement et la Communauté internationale à œuvrer afin d'obtenir :
 - o L'arrêt des bombardements et des attentats terroristes contre les populations civiles,
 - o L'instauration d'un cessez-le-feu salvateur,
 - o La libération des otages,
 - o La mise en place d'un corridor humanitaire pour répondre à l'urgence sanitaire et vitale des Gazaouis
 - o L'engagement de nouveaux pourparlers entre Israël et l'autorité Palestinienne, pour construire une paix juste et durable, sur la base des Résolutions de l'ONU de 1967 prévoyant deux Etats indépendants, Israël et la Palestine.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

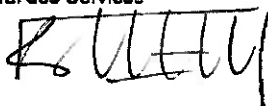

Daniel LOMBARDIN



Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 11.12.23
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

Situation au proche orient / ISRAEL-PALESTINE : Vœu pour la paix durable

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	32

